

La Troisième Assemblée Mondiale de la Santé

1. PREND ACTE du rapport du Comité mixte OAA/OMS d'experts de l'Alimentation et de la Nutrition sur sa première session ;<sup>43</sup>
2. REMERCIE les experts du travail qu'ils ont accompli, et
3. PRIE le Directeur général de charger le Comité mixte OAA/OMS d'experts de l'Alimentation et de la Nutrition, lors de sa prochaine session, d'étudier plus à fond les divers aspects de la prévention et du traitement de la sous-alimentation grave, et en particulier :
  - 1) les recommandations concernant la constitution de réserves alimentaires par les gouvernements ainsi que par les particuliers, en vue de diminuer le risque de malnutrition et de famine graves ;
  - 2) les mesures générales à prendre pour organiser la conservation et la répartition de stocks alimentaires disponibles, de façon à prévenir la famine et les déficiences alimentaires graves parmi les populations qui vivent dans des conditions de pénurie alimentaire aiguë ;
  - 3) le traitement approprié des malades souffrant des conséquences de la famine ;
  - 4) les mesures à prendre, pendant les opérations de secours, en vue de prévenir la détérioration de l'état physique et moral des personnes atteintes de sous-alimentation, à divers degrés, suivant les différents genres de famine ;
  - 5) l'organisation générale d'opérations de secours alimentaires en cas de famine ;
  - 6) toutes autres mesures qui pourraient être jugées recommandables pour prévenir les maladies et les décès dus aux déficiences alimentaires graves et à la famine.

*(Cinquième rapport de la Commission du Programme,  
adopté à la septième séance plénière, 25 mai 1950)  
[A3/R/57]*